

Planification et gestion de l'éducation

IIEP-UNESCO

13 septembre 2021 – 27 février 2023



APERÇU DU PROGRAMME



DATES

13 septembre 2021 –
27 février 2023
(17 mois)

Avec des phases en
ligne et en présentiel



OBJECTIF

Renforcer les
compétences
en analyse des
politiques éducatives,
de planification et de
gestion du secteur de
l'éducation



PARTICIPANTS

- Planificateurs et gestionnaires de l'éducation impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des politiques
- Fonctionnaires des ministères de l'éducation du monde entier
- Professionnels travaillant pour des ONG et des agences nationales ou internationales contribuant à la planification de l'éducation



COMPOSANTES CLÉ

1. Planification du secteur de l'éducation (PSE)
2. Programme de cours spécialisés (PCS)
3. La préparation de projets



INFORMATION PRATIQUE

Langues :

Français et anglais

Charge de travail :

15 heures par
semaine
(phase en ligne)

45 heures par
semaine (phase
résidentielle à Paris)

Inscription :

Date limite :

1^{er} septembre 2021

Introduction

L'Institut international de planification de l'éducation (IPE) de l'UNESCO est le seul institut dans le monde, qui propose une combinaison réussie intégrant à la fois formation en planification de l'éducation, recherche de pointe et développement des capacités en appui aux organismes éducatifs. Ces trois modalités d'action agissent en synergie pour transformer radicalement les organisations et les systèmes éducatifs, afin de les rendre plus efficaces, innovants et à l'écoute des besoins des sociétés.

Depuis plus de 50 ans, l'IPE est reconnu et respecté pour ses travaux de recherche et de formation en planification de l'éducation, dispensés aux planificateurs du monde entier. Aujourd'hui, l'Institut continue à enrichir son programme de formation, en adoptant les toutes dernières technologies de pointe et des techniques de recherche avancées.

La vision de l'IPE repose sur le principe selon lequel l'éducation est un droit fondamental de l'humanité. Personne, enfant, jeune ou adulte, ne devrait se voir refuser l'accès à une éducation qui lui permettra de vivre de façon décente, d'acquiescer et d'exercer des droits, et de jouer un rôle dans la société. Particulièrement soucieux de développer une éducation de qualité, l'IPE s'efforce d'offrir à tous des possibilités d'apprendre équitables et adaptées.

Une bonne planification de l'éducation doit être à la fois visionnaire et pragmatique. A partir de cette conviction, l'IPE défend une planification de l'éducation qui donne de solides fondations pour réformer et transformer les systèmes éducatifs. Dans le même temps, elle doit garantir l'égalité des chances aux enfants et aux jeunes.



Le PFA a contribué à deux décisions politiques majeures :

- 1) *L'institutionnalisation du cadre d'évaluation de la qualité des écoles.*
- 2) *L'institutionnalisation du programme de leadership scolaire.*

(Liberia, ancien participant)



Le PFA

- **Renforce** la capacité des responsables de l'éducation et de leurs institutions à préparer et à mettre en œuvre des politiques éducatives avec plus de succès en coopération avec les agences financières nationales et internationales.
- **Aborde** les questions d'éducation dans le contexte de l'ensemble du secteur de l'éducation.
- **Se concentre** sur les développements et les réformes récentes dans le domaine de l'éducation.



Modalités d'apprentissage

Le PFA se fonde sur une approche d'apprentissage interactive et axée sur la pratique. Tout au long du programme, les participants sont invités à effectuer des exercices pratiques visant à mettre directement en application les compétences acquises.

La formation se décline selon trois modalités d'apprentissage :

- **Étude individuelle** des documents à lire, des vidéos et des présentations interactives participation à des discussions en ligne et réalisation de questionnaires individuels ;
- **Participation** à des réunions de groupe (essentiellement virtuelles), au cours desquelles les équipes préparent collectivement des activités de groupe sur la base de leurs réflexions et discussions ;
- **Interaction** avec des experts internationaux et des participants d'autres pays par le biais de la collaboration directe et du partage d'expériences.

 **Veillez noter que les participants doivent disposer d'un accès fiable à Internet et répondre aux exigences décrites dans l'annexe " Configurations informatiques ".**



Certification et évaluation

Certification de niveau master. Le PFA peut être finalisé sans interruption (plus de 17 mois) ou dans une approche modulaire sur 5 ans.



Structure et organisation du programme

PARTIE 1

Cours sur la planification du secteur de l'éducation (PSE)

Composé d'une série de cours en ligne sur six mois, suivie d'une formation résidentielle de deux mois, le PSE permet aux participants d'acquérir les principes de base de la planification de l'éducation : depuis le diagnostic du secteur, jusqu'à l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans. Le cours comprend des statistiques sur l'éducation pour la planification et la gestion et situe le travail sectoriel dans le contexte plus général du développement socio-économique, de la démographie et de l'évolution de l'aide au développement. Il comprend des visites de terrain avec exposé verbal et analyse sur place du système éducatif français.

PARTIE 2

Cours spécialisés (PCS)

Six cours spécialisés—deux semaines de cours sont offerts à l'IPE, groupés dans deux cycles parallèles :

- **Cycle 1:** Planification et analyse de l'éducation consacrée à l'analyse des informations à des fins de prise de décisions.
- **Cycle 2:** Planification et gestion consacrée à la planification opérationnelle et à la mise en œuvre des plans.

Pour obtenir la certification de niveau master de l'IPE, les participants doivent suivre au minimum trois cours spécialisés. Il existe également une offre de cours spécialisés en ligne. Chaque cours est évalué et validé individuellement pour permettre à ceux qui veulent accomplir le PFA sur une période de cinq ans de se constituer un portefeuille de cours en mode présentiel ou à distance.

PARTIE 3

Préparation d'un projet encadré et d'un projet final

Après l'achèvement de trois cours spécialisés (PCS) à Paris, la phase de projet commence, avec un cours résidentiel d'une semaine sur la méthodologie des projets, suivi de la préparation de deux projets par une modalité à distance.

Un premier projet, à réaliser à la fin de cette phase (projet encadré), donne l'opportunité aux participants de concevoir et de mener un travail personnel, selon le principe de la « pratique réflexive », pertinent à la fois dans le contexte de leur pays et pour l'exercice de leurs responsabilités professionnelles actuelles ou futures.

Un deuxième projet est appelé le Projet final. Il peut s'agir d'un mémoire spécialisé sur un outil spécifique de leur lieu de travail (par exemple : SIGE, modèles de simulation) ou d'une tâche (par exemple : conception de projets, préparation des budgets, suivi d'un plan) ou d'un rapport de recherche appliquée sur un sujet lié au développement de l'éducation dans leur pays. Ce projet a pour but de renforcer la pertinence du PFA face à la diversité des défis auxquels sont confrontés les États membres.

Les participants doivent entreprendre cette tâche dans un délai de huit mois après être rentrés dans leur pays. Une fois les deux projets achevés avec succès, en plus des composantes PSE et PCS du programme, les participants se voient délivrer une certification reconnue et accréditée en tant que master.

Structure du programme PFA



Conditions à remplir

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir au minimum trois ans d'expérience professionnelle dans des domaines liés à la planification et à la gestion de l'éducation ;
- être titulaire au minimum d'une licence ou d'un diplôme équivalent, de préférence dans un domaine en rapport avec l'éducation, l'économie ou les statistiques ;
- avoir une parfaite maîtrise (lire, écrire et parler couramment) soit du français, soit de l'anglais ;
- avoir une bonne connaissance des logiciels Word et Excel ;
- être dans la capacité de travailler pendant au moins cinq ans, de préférence dans la Fonction publique, le cas échéant.

Pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le formulaire en ligne sur le site web de l'IIEP : www.iiep.unesco.org. Vous y trouverez les informations nécessaires pour appuyer votre demande.

Candidature et admission

Tous les candidats doivent soumettre leur candidature en ligne et téléverser les pièces justificatives requises (passeport, diplômes, certificats linguistiques, etc.). Les fonctionnaires doivent avoir une autorisa-

tion de leur employeur et, dans la mesure du possible, de la Commission nationale pour l'UNESCO. L'IIEP examinera le dossier de candidature et les candidats seront informés par e-mail des résultats du processus de sélection.

Avant le 1er septembre 2021, les candidats admis doivent garantir les frais de participation, transférer les fonds à l'IIEP. Avant leur arrivée à Paris, ils doivent recevoir une autorisation pour leur dossier médical et obtenir un visa et une autorisation pour leur dossier médical. Ils doivent également avoir achevé avec succès la phase d'apprentissage en ligne.

96%

Appliquent les compétences dans leur travail quotidien

88%

Partagent les ressources du PFA

88%

Ont contribué aux processus de planification

CONTACT

Mioko Saito

Responsable des formations
(UNESCO-IIEP)

E-mail: tep@iiep.unesco.org

Aide financière et bourses

N'étant pas un organisme de financement, l'IIPE ne peut apporter d'aide financière. Les candidats sont invités à adresser leurs demandes de bourse aux organismes compétents (ou à leur employeur, y compris s'il s'agit de ministères, d'organisations internationales ou d'ONG). Ces bourses sont généralement octroyées au titre des programmes de perfectionnement des ressources humaines ou de renforcement des capacités institutionnelles, financés par le gouvernement, les programmes de coopération internationale ou directement par des partenaires internationaux tels que les banques de développement, des agences bilatérales ou des fonds et programmes des Nations Unies.

Les États membres de l'UNESCO peuvent soumettre une demande de financement du Programme de participation via leur Commission nationale auprès de l'UNESCO. La procédure et le calendrier pour soumettre une demande de financement est disponible sur le site de l'UNESCO.

Les candidatures des planificatrices sont vivement encouragées.

Logement

L'IIPE ne possède pas de logements pour les participants. Si les candidats admis en font la demande, il peut les aider dans leurs démarches pour trouver un logement, si le temps est suffisant.

Note: Le coût total de la participation à la session 2021-2023 du PFA s'élève à 19 620 € auxquels il faudra ajouter les frais de voyage.

Les fonds doivent être déposés sur le compte de l'IIPE avant le 1er septembre 2021.

Information financière

Le prix est de 19 620 € pour le PFA. Ce montant comprend :

I. Coût du programme ¹	Euros
Le coût du programme, matériel didactique inclus	9 000
Visites d'études	1 500
Frais administratifs	800
Coût total du programme	11 300

Les participants doivent ajouter les coûts liés à leur billet d'avion aller-retour et leur séjour à Paris, à savoir :

II. Frais du séjour à Paris	Euros
Visite médicale pour l'obtention du titre de séjour français	320
Allocation de subsistance mensuelle recommandée (2,000 € x 4 mois) ²	8 000
Coût total du séjour	8 320

III. Dépenses totales	Euros
Coût du programme	11 300
Frais du séjour à Paris	8 320
Total général	19 620

¹ Somme qui couvre les frais d'interprétation, de matériels de formation, et leur reproduction, et la mise en œuvre du cours. Les visites de terrain comprennent une visite d'étude qui comprend des visites d'école en France.

² Ces fonds peuvent être gérés soit par le participant, soit par l'IIPE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Site web de l'IIPE

<http://www.iipe.unesco.org/fr>

Configurations informatiques

La plateforme du Campus virtuel de l'IIPE est basée sur le système de gestion de l'apprentissage Moodle. Les participants doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions techniques suivantes :

Accessibilité	<p>Pour savoir comment l'IIPE s'efforce d'améliorer en permanence l'accessibilité de sa formation en ligne et ses politiques d'accessibilité, veuillez consulter https://cvi.iipe.unesco.org/login/index.php. Un lien vers l'accessibilité se trouve au bas de cette page.</p>
Navigateur	<p>La plateforme de l'IIPE (Moodle) est compatible avec la majorité des navigateurs. Ordinateur de bureau ou portable</p> <ul style="list-style-type: none"> – Chrome – Firefox – Safari – Edge <p>NOTE : Toutes les versions d'Internet Explorer doivent être évitées, de même que les versions plus anciennes de Safari (7 et plus.)</p> <p>Pour garantir une sécurité et une expérience utilisateur optimales, il est recommandé d'utiliser la version la plus récente de votre navigateur.</p>
Carte son, Écouteurs, haut-parleurs	<p>Pour écouter des vidéos, etc., votre ordinateur doit avoir une carte son et vous aurez besoin d'un casque d'écoute, d'écouteurs ou de haut-parleurs.</p>
Microsoft Word et Excel	<p>Plusieurs cours nécessitent le téléchargement de documents Word ou Excel. Si vous n'avez pas MS Office, vous pouvez télécharger Open Office, une suite logicielle gratuite qui vous permettra d'ouvrir et de modifier des fichiers MS Office.</p>
Adobe Reader	<p>Vous aurez besoin d'un visualiseur PDF pour ouvrir et visualiser les fichiers PDF. Vous pouvez télécharger gratuitement Adobe Reader https://get.adobe.com/reader/</p>
Connexion Internet	<p>Le fait d'avoir une connexion Internet haute vitesse vous permettra de bénéficier de toutes les ressources disponibles.</p> <p>Vitesse de connexion minimale recommandée : 500 Kbps.</p>
Appareils mobiles	<p>Bien que les cours de l'IIPE soient principalement conçus pour être suivis sur un ordinateur personnel, la conception du site et des pages de cours est réactive, ce qui signifie que vous pouvez également utiliser votre téléphone ou tout autre appareil mobile pour accéder aux cours, visionner des vidéos, lire et répondre aux messages des forums etc.</p>